Chronique bebdomadaire et citoyenne

C70 J. C. 24 avril 2010

Retraites... en débat

Les retraites : le grand débat actuel concerne tout un chacun! Les déjà retraités et surtout tous ceux qui le seront sous peu, plus tard. D'ailleurs n'avez-vous pas entendu les personnes qui n'en sont pas loin, sans doute en raison de l'épuisante « pression », du stress constant, des conditions de travail de plus en plus difficiles, exigeantes, exprimer leur réelle impatience avec une très grande franchise? Quant aux plus jeunes, pris par d'autres soucis ou l'inconscience, ils n'y croient pas... tellement leur présent l'emporte sur leur avenir! Si les générations se suivent et ne se ressemblent pas, n'est-ce pas, aussi, tout simplement parce que la société a véritablement changé! Pourtant ce système en place (par répartition et non par capitalisation), fruit de longues, ancestrales et tenaces revendications ouvrières est aujourd'hui, surtout après les terribles conséquences financières subies par les nombreuses victimes « capitalistes » de la crise, reconnu, apprécié et les responsables politiques au pouvoir souhaitent, -ils l'affirment-, son amélioration, sa pérennité par d'autres « réformes ». Or ce système, dans l'histoire laborieuse de notre protection sociale, a été seulement officialisé et généralisé à l'ensemble de la population par l'ordonnance du 19 octobre 1945, suivie par la loi du 22 mai 1946 promulguant cet objectif mais qui ne fut jamais appliquée bien qu'ayant été votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale. Ensuite, l'ordonnance du 28 mars 1982 et la loi du 31 mai 1983 inscriront, en guise d'avancée sociale de notre pays, le droit à la retraite à 60 ans pour lequel des générations s'étaient longtemps battues sans relâche. Depuis, après le livre blanc sur les retraites publié par M. Rocard, le gouvernement Balladur, par la loi du 22 juillet 1993, va, déjà, allonger la durée des cotisations (40 annuités au lieu des 37,5 précédentes) et porter de 10 à 25 le nombre d'années de salaire pour le calcul de la pension, ce qui aura pour conséquence (recherchée) d'en réduire le montant. Alain Juppé, lui, devra renoncer devant les fortes réactions en 1995 à augmenter de même la durée des cotisations des régimes spéciaux. Et aujourd'hui, toujours au nom du sauvetage de ce régime de répartition, que faut-il attendre, craindre de la grande « réforme » annoncée ? Quels en seront les vrais objectifs ? Quelles seront les mesures avancées ? Quelles en seront, à terme, les conséquences pour les retraités ? La récente grande campagne de communication gouvernementale envisage une « réforme juste ». Peut-on encore y accorder réel crédit ?